



Appel à cotisation SCPN année 2020

Le 28 janvier 2020

Cher(e)s collègues,

La police nationale traverse une période difficile en ce début d'année 2020, malgré les efforts immenses de ses personnels, et en particulier des commissaires de police, pour faire face aux menaces et aux agressions qui pèsent sur le pays au quotidien. Vous êtes en première ligne, à la tête de vos services, et à ce titre plus que jamais exposés. Vous savez que le SCPN se fait un devoir permanent de vous représenter, individuellement ou collectivement, lorsque vous êtes attaqués, poursuivis pénalement, administrativement ou médiatiquement.

Notre action, c'est aussi votre cotisation. Elle vous assure de réelles garanties au quotidien, dans votre activité professionnelle, grâce à la protection juridique qui vous est offerte via notre partenariat avec la GMF. Elle permet, lorsque cela est nécessaire, d'engager des recours avec des cabinets d'avocats pour faire valoir nos droits, vos droits. Elle nous permet bien sûr de nous déplacer pour aller à votre rencontre partout sur le territoire, afin d'être au plus près de vos préoccupations. Elle nous permet surtout d'avoir une totale indépendance vis-à-vis de l'administration : nous payons nos loyers, nos moyens informatiques et de communication, la "tribune du commissaire" que vous allez très prochainement recevoir, et toutes autres dépenses liées à notre activité.

Nous avons plus que jamais besoin de votre adhésion afin d'engager et poursuivre ces combats, pour vous et dans l'intérêt du corps de conception et de direction.

Nous savons pouvoir compter sur votre soutien et nous vous invitons, si vous le souhaitez, à adhérer au SCPN et/ou renouveler votre cotisation 2020, soit par paiement sécurisé à l'adresse <https://le-scpn.fr/cotisations-en-ligne/> soit par chèque au moyen du bulletin d'adhésion joint au présent. Si votre paiement a croisé notre envoi, merci de ne pas tenir compte de cet appel.

Bien sincèrement

Le secrétariat général du SCPN

Secrétaire général
David LE BARS
01 49 67 02 40/41
07 63 56 36 21
david.le-bars@le-scpn.fr

Secrétaire général adjoint
Pierrick AGOSTINI
01 49 67 02 43
06 69 91 83 33
pierrick.agostini@le-scpn.fr

Retrouvez le SCPN : www.le-scpn.fr ou sur twitter @ScpnCommissaire